

## Evolution des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité au 1<sup>er</sup> août 2023

FLX23800276600639-07TPE01

**MONSIEUR MATHIAS SILVEREANO**  
**MONSIEUR MATHIAS SILVEREANO - LA CHAUM**  
**1 RUE DE L EGLISE**  
**03390 BLOMARD**

NANTES, le 26/08/2023

Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez actuellement des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVe) pour la fourniture en électricité de votre (vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation en la matière.

Nous vous informons par ce courrier que, conformément à l'arrêté tarifaire ENER2319775A en date du 28 juillet 2023 et publié au Journal Officiel le 30 juillet 2023, le gouvernement a décidé de limiter la hausse des TRVe à 10% TTC en moyenne, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. La réglementation prévoit que les prix des TRVe puissent être révisés plusieurs fois par an, la Commission de Régulation de l'Energie propose en pratique une évolution des TRVe deux fois par an. La dernière évolution est ainsi intervenue au 1<sup>er</sup> février 2023.

L'impact de cette évolution sur votre facture dépend de l'option, de la puissance que vous avez souscrite et de votre niveau de consommation. Elle correspond en moyenne à une hausse de +138 €/an HTVA (soit en moyenne 165 € TTC par an) sur la facture des consommateurs finals non résidentiels au "Tarif Bleu".

Les prix des TRVe **intègrent déjà l'effet du bouclier tarifaire** instauré par les pouvoirs publics depuis le 1<sup>er</sup> février 2022, qui continuent, par ce dispositif, à prendre désormais en charge 37% en moyenne de la facture d'électricité des consommateurs non résidentiels ayant un contrat au "Tarif Bleu". De ce fait, **aucune action n'est nécessaire de votre part.**

### Comment puis-je réduire ma facture électricité ?

Chaque geste compte pour réduire sa consommation d'énergie tout au long de l'année, même en période estivale.

La climatisation représente une part importante des dépenses énergétiques en été. En cas d'utilisation, quelques règles à rappeler :

- Veiller à maintenir un écart de 4°C maximum avec la température extérieure, sans descendre sous une température de consigne idéalement fixée à 26°C ; pour rappel, augmenter la température de consigne de 1°C en passant de 25° à 26°C par exemple peut représenter une réduction de 5 à 10% de la consommation annuelle de l'équipement ! (source : ADEME)
- Eteindre la climatisation lorsque les locaux sont inoccupés
- Penser à maintenir les fenêtres fermées pendant son fonctionnement et vérifier les joints et ferme-portes pour préserver au maximum la température à l'intérieur de vos locaux.
- Baisser les volets (ou les stores) la journée pour maintenir une bonne température intérieure.

### Plus d'informations ?

Nous vous invitons à vous rendre sur notre page internet dédiée à l'évolution du TRVe au 1<sup>er</sup> août : <https://www.edf.fr/collectivites/le-mag/le-mag-collectivites/decryptage-du-marche-de-l-energie/trv-aout-2023> sur le site EDF.fr ou à contacter votre conseiller au numéro indiqué sur votre facture.

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.



## Vos contacts

### Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

### Par courrier

Direction Commerciale Régionale

TSA 81412

44379 NANTES CEDEX 3

### Par internet

e-mail : [edfpro@edf.fr](mailto:edfpro@edf.fr)

[www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises)

### Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

### Urgence

N° de tél. dépannage : voir le détail de facturation par site

FLX23800276600639-07TPE01

**MONSIEUR MATHIAS SILVEREANO**

**MONSIEUR MATHIAS SILVEREANO - LA CHAUM**

**1 RUE DE L EGLISE**

**03390 BLOMARD**

## Facture du 26/08/2023

n° 10180423390



Electricité

Montant Hors TVA 374,71 €

Montant TVA (payée sur les débits) 70,74 €

**Facture TTC**

**445,45 €**

**Montant total à payer (TTC)**

**445,45 €**

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 14,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

### Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 26/09/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

### Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de

**445,45 €**

à partir du :

**11/09/2023**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 08001464625 XX

## Facture du 26/08/2023 n° 10180423390

### Récapitulatif de votre facture



|                                                                                      |                 |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Total Electricité (HT)</b>                                                        |                 | <b>352,83 €</b> |
| Fourniture                                                                           |                 | 352,83 €        |
| <b>Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)</b> |                 | <b>6,88 €</b>   |
| Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)                              |                 | 5,09 €          |
| Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)                               |                 | 1,79 €          |
| <b>Services (HT)</b>                                                                 |                 | <b>15,00 €</b>  |
| Services                                                                             |                 | 15,00 €         |
| <b>Total Hors TVA</b>                                                                |                 | <b>374,71 €</b> |
| <b>TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)</b>                              | <b>Assiette</b> | <b>70,74 €</b>  |
| TVA à 5,50%                                                                          | 28,98           | 1,59 €          |
| TVA à 20,00% Autres (1)                                                              | 15,00           | 3,00 €          |
| TVA à 20,00%                                                                         | 330,73          | 66,15 €         |
| <b>Total TTC facturés sur la période</b>                                             |                 | <b>445,45 €</b> |

|                                                       |   |
|-------------------------------------------------------|---|
| Nombre de Points de Livraison de ce compte commercial | 1 |
| Nombre de Points de Livraison facturés                | 1 |

#### Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

**Retrouvez l'ensemble de nos offres**, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur [www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises)

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.edf.fr/entreprises](http://www.edf.fr/entreprises) ou [www.edf.fr/collectivites](http://www.edf.fr/collectivites)

(1) Services facturés au nom et pour le compte d'AXA Assistance France Assurances - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 - Châtillon - SIREN : 451392724 RCS Nanterre - Numéro de TVA : FR 81 45 13 92 724.

#### Résiliation

**Délai de préavis de résiliation du contrat** : aucun pour le Tarif Bleu.

#### Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

**Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable**: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

**Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière)** :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

**Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France)** : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

**Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%**, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

**Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients** et indicateurs d'impacts environnemental sur [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

## Facture du 26/08/2023 n° 10180423390

### Détail de facturation complémentaire



| Services                                                                                | 15,00 € HT |               |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|-------------|
| Groupe de sites : LOT - 003, Contrat : 2010007525965 Service hors SI - prix réglementés | Quantité   | Prix unitaire | Taux de TVA |
| Abonnement 07/23 Assistance Dépannage Intégral (1)                                      |            | 15,00 €       | 20,00 %     |

(1) Services facturés au nom et pour le compte d'AXA Assistance France Assurances - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 - Châtillon - SIREN : 451392724 RCS Nanterre - Numéro de TVA : FR 81 45 13 92 724.



6 / 6

Document à conserver 10 ans

## MONSIEUR MATHIAS SILVEREANO

## Détail de votre facturation par site du 26/08/2023 n° 10180423390

## Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels  
Option HC 18kVA  
Réf. de votre contrat 2010007525965  
Prix réglementés  
Souscrit depuis le 31/05/2023

## Données Point de Livraison

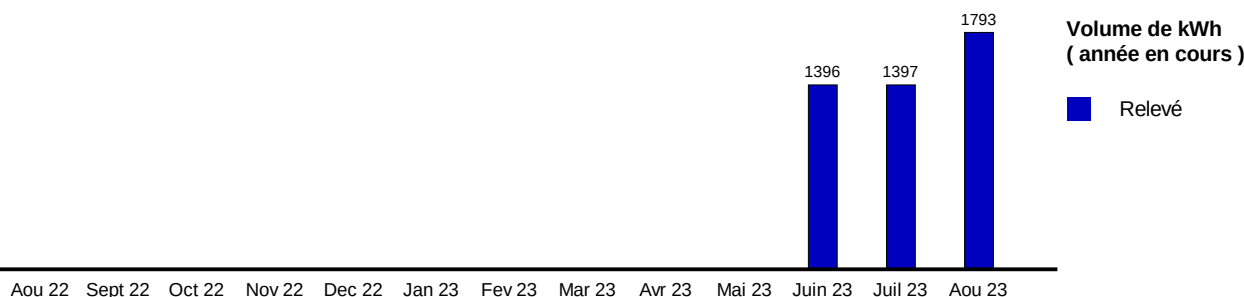
LE BOURG RESTAURANT 03390 BLOMARD  
Réf Acheminement Electricité : 17264544133760  
Code d'imputation : F8:Aménagement/service urbain

## Urgence

Dépannage Electricité Enedis

09 726 750 03 (service gratuit + prix d'appel)

## Evolution de la consommation facturée en kWh



| Total EDF Electricité *     |                             |         |                  |                  | 352,83 € HT          |
|-----------------------------|-----------------------------|---------|------------------|------------------|----------------------|
| Abonnement électricité (HT) |                             | Période | Prix unitaire HT | 23,89 €          | Taux de TVA          |
| Abonnement                  | du 01/08/2023 au 31/08/2023 |         | 23,89 €/mois     | 23,89 €          | 5,50 %               |
| Consommation (HT)           |                             | Période | Conso 1 793 kWh  | Prix unitaire HT | 328,94 € Taux de TVA |
| Electricité Heures pleines  | du 25/07/2023 au 31/07/2023 | 291 kWh | 17,910 c€/kWh    | 52,12 €          | 20,00 %              |
| Electricité Heures pleines  | du 01/08/2023 au 24/08/2023 | 996 kWh | 19,840 c€/kWh    | 197,61 €         | 20,00 %              |
| Electricité Heures creuses  | du 25/07/2023 au 31/07/2023 | 114 kWh | 14,230 c€/kWh    | 16,22 €          | 20,00 %              |
| Electricité Heures creuses  | du 01/08/2023 au 24/08/2023 | 392 kWh | 16,070 c€/kWh    | 62,99 €          | 20,00 %              |

\* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 23,19 €, et la part variable est de 71,89 €

| Services                                 |  |        | 0,00 € HT   |
|------------------------------------------|--|--------|-------------|
| Assiette                                 |  |        | Taux de TVA |
| E-Services (Espace client, Bilan annuel) |  | INCLUS |             |

| Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs) |                             |           |                       | 6,88 € | Hors TVA    |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------|-----------------------|--------|-------------|
| Période                                                              |                             | Assiette  | Prix unitaire HorsTVA |        | Taux de TVA |
| Contribution au Service Public de l'Electricité                      | du 25/07/2023 au 24/08/2023 | 1 793 kWh | 0,10000 c€/kWh        | 1,79 € | 20,00 %     |
| Contribution Tarifaire d'Acheminement                                | du 25/07/2023 au 25/08/2023 | 23,19     | 21,93 %               | 5,09 € | 5,50 %      |

| Total Hors TVA pour ce site                      |  | 359,71 € | Hors TVA |
|--------------------------------------------------|--|----------|----------|
| TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs) |  | Assiette | 67,74 €  |
| TVA à 5,50%                                      |  | 28,98 €  | 1,59 €   |
| TVA à 20,00%                                     |  | 330,73 € | 66,15 €  |
| Total TTC pour ce site                           |  | 427,45 € | TTC      |

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

## Données de comptage

Identifiant de comptage : 422 Type de compteur : Compteur Linky  
Coefficient de lecture : 100  
Heures Creuses : 23H54-7H54  
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC  
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 18,0

| Index (relevés / estimés) | index de début      | index de fin        |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Heures pleines            | 36414 le 25/07/2023 | 37701 le 25/08/2023 |
| Heures creuses            | 18436 le 25/07/2023 | 18942 le 25/08/2023 |

Les prochaines étapes • Prochain relevé vers le 25/09/2023